Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.04.2026 Numéro de version 88 (remplace la version 87) Révision: 09.04.2026

*
RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

· **Identificateur de produit**
· **Nom du produit Jowatherm® PUR 607.40**
· **UFI:** 20GF-F1AK-U00H-FYFS
· **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Utilisation/application de la substance / de la préparation** Colle
· **Utilisations déconseillées** Réservé aux utilisateurs professionnels.

· **Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
Jowat Swiss AG
Schiltwaldstrasse 33
6033 Buchrain (LU)
Tel.: +41 41 4451111
E-Mail: info@jowat.ch
· **Producteur/fournisseur :**
Jowat SE
Ernst-Hilker-Str. 10 - 14; D - 32758 Detmold
Tel. +49 (0)5231 749 0
e-mail: info@jowat.de
www.jowat.de
· **Service établissant la fiche technique:**
Management environnemental
Tel. +49 5231 749 -5374 / -218 / -5460 / -5592
e-mail: umweltmanagement@jowat.de
· **Service chargé des renseignements:**
Jowat Swiss AG
Schiltwaldstrasse 33
6033 Buchrain (LU)
Tel.: +41 41 4451111
E-Mail: info@jowat.ch
· **Numéro d'appel d'urgence**
Tox-Zentrum CH - 8032 Zürich
24h-Numéro d'appel d'urgence: 145
D'étranger: 0041 44 251 51 51
Email: info@toxi.ch
Pas urgent: 044 251 66 66
Fax: 044 252 88 33

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **Classification de la substance ou de la préparation**


GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1	H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Carc. 2	H351 Susceptible de provoquer le cancer.
STOT RE 2	H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.


GHS07

Acute Tox. 4	H332 Nocif par inhalation.
Skin Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.04.2026 Numéro de version 88 (remplace la version 87) Révision: 09.04.2026

Nom du produit Jowatherm® PUR 607.40

(suite de la page 1)

· **Éléments d'étiquetage**
· **Éléments d'étiquetage SGH**
Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).
· **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS08

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
diisocyanate de méthylènediphényle
2,4-bis(dodecylthiomethyl)-6-methyl-phenol
· **Mentions de danger**
H332 Nocif par inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
· **Conseils de prudence**
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 Appeler un médecin en cas de malaise.
P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501 Éliminer le contenu / récipient dans une élimination des déchets approuvée ou dans un recyclage conformément à la réglementation nationale.
· **Indications complémentaires:**
Valable pour le granulé: Les microparticules de polymère synthétique fournies sont soumises aux conditions fixées par l'entrée 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil.
Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.
· **Autres dangers**
· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
· **PBT:** Non applicable
· **vPvB:** Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **Préparations**
· **Description :** colle thermofusible

· **Composants contribuant aux dangers:**		
CAS: 26447-40-5 EINECS: 247-714-0 numéro d'enregistrement: 01-2119457024-46 01-2119457015-45	diisocyanate de méthylènediphényle Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315:C ≥ 5 % Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	1-<5%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.04.2026 Numéro de version 88 (remplace la version 87) Révision: 09.04.2026

Nom du produit Jowatherm® PUR 607.40

(suite de la page 2)

CAS: 110675-26-8 ELINCS: 438-600-3 numéro d'enregistrement: 01-0000018334-73-0000	2,4-bis(dodecylthiomethyl)-6-methyl-phenol Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	≥0,1-<0,5%

· **SVHC** Non applicable.
· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **Description des mesures de premiers secours**
· **Indications générales :**
Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
· **après inhalation :**
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale de sécurité.
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
· **après contact avec la peau :**
Après contact avec le produit fondu, rafraîchir rapidement à l'eau froide
Ne pas enlever le produit solidifié de la peau
Recourir à un traitement médical
· **après contact avec les yeux :** Laver avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
· **après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
· **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Troubles asthmatiques
· **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction**
· **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les feux importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.
· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
· **Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Oxyde d'azote (NOx)
Monoxyde de carbone (CO)
Acide cyanhydrique (HCN)
· **Conseils aux pompiers**
· **Equipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
Porter un appareil de protection respiratoire.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection
Maintenez la zone de travail exempte de tout matériau renversé (granulés).
· **Précautions pour la protection de l'environnement**
Empêcher toute pénétration dans le sol, les cours d'eau ou les nappes phréatiques.
· **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Recueillir par moyen mécanique.
Laisser durcir, recueillir par moyen mécanique.
Assurer une aération suffisante.
Contenir autant que possible les déversements. Utiliser un aspirateur ou un balai pour le ramassage.
Hiérarchiser les méthodes de nettoyage : 1. aspirer 2. balayer 3. laver.
Si possible, endiguer les matières répandues. Balayer les déchets. Recueillir dans des récipients appropriés et correctement étiquetés. Voir section 13, Instructions pour l'élimination, pour de plus amples

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.04.2026 Numéro de version 88 (remplace la version 87) Révision: 09.04.2026

Nom du produit Jowatherm® PUR 607.40

(suite de la page 3)

informations.

· **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Bien dépoussiérer.
Conserver au frais et au sec en contenants bien fermés
Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.
Ce matériau contient des microparticules de polymère synthétique (SPM) au sens du règlement (UE) 2023/2055 de la Commission. Identifiez les sources potentielles d'émissions de SPM lors de la manipulation, de l'utilisation, du transport et de l'élimination de ce matériau. Tenir compte de toutes les phases pertinentes pour les émissions potentielles de SPM dans l'environnement, y compris, sans s'y limiter, l'installation de l'usine, les systèmes de confinement, l'équipement du personnel, le transport en vrac, le chargement, le déchargement, l'échantillonnage, le filtrage, l'emballage, le remplissage, le transport, la maintenance de l'usine/de l'installation, le recyclage et l'élimination. Assurez-vous que des mesures sont en place pour minimiser les émissions potentielles de SPM dans l'environnement. Définissez et appliquez des procédures. Fournissez à votre personnel une formation et un équipement adéquats. Un choix approprié de sacs peut contribuer à réduire les dommages et les déversements. Si possible, utilisez des conteneurs d'expédition résistants à la perforation ou recouvrez-les d'un matériau résistant à la perforation. Maintenez les silos de stockage, les réservoirs et les conteneurs en bon état afin d'éviter les trous, les fissures ou les fuites. Entretenez les équipements de chargement/déchargement et de transfert avec de bons joints d'étanchéité. Placez des bacs de rétention sous les vannes de déchargement/ chargement et les points de connexion. L'équipement de transport doit être adapté à la tâche et maintenu en bon état. Utilisez des dispositifs de collecte de la poussière de conception et de taille appropriées (par exemple, des cyclones) pour toutes les opérations qui génèrent ou libèrent de la poussière de plastique. Entretenez les collecteurs de poussière conformément aux recommandations du fabricant. Utilisez les filtres recommandés en fonction du type et de la quantité de poussière générée. Nettoyez ou remplacez les filtres ou autres dispositifs de collecte selon les besoins. Enlevez les matériaux déversés (granulés) avant de quitter la zone de confinement. Le transport maritime de granulés, de flocons et de poudres requiert une attention particulière en raison de leur potentiel élevé de libération dans l'environnement. Toute personne qui manipule directement ce matériau ou gère son expédition doit être bien informée de l'importance de la prévention des déversements, de la nécessité d'un nettoyage immédiat et de pratiques d'élimination correctes. NE PAS RETOURNER les granulés dans l'eau. Pour les instructions relatives à la manipulation des déchets, veuillez consulter la section 13.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire.

· **Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
· **Stockage :**
Stocker dans des récipients appropriés. Éviter la dispersion. Stocker dans un endroit frais et sec.
Stocker à l'abri de la lumière directe du soleil ou des rayons UV.
· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Ne conserver que dans le fût métallique d'origine
· **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
· **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Stocker à sec
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

· **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Paramètres de contrôle**

· **Composants représentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**	
26447-40-5 diisocyanate de méthylènediphényle (1-<5%)	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,02 mg/m³ Valeur à long terme: 0,02 mg/m³ SB;als Gesamt-NCO gemessen

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.04.2026 Numéro de version 88 (remplace la version 87) Révision: 09.04.2026

Nom du produit Jowatherm® PUR 607.40

(suite de la page 4)

· **Informations relatives à la réglementation**
VME (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

· **Composants présentant des valeurs limites biologiques:**	
26447-40-5 diisocyanate de méthylènediphényle (1-<5%)	
BAT (Suisse)	1 µmol/mol Kreatinin Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Aus Diisocyanat abgeleitetes Diamin

· **Informations relatives à la réglementation**
BAT (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
· **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Contrôles de l'exposition**
· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humides.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Conserver à part les vêtements de protection.
Nettoyer le vêtement souillé en aspirant ; ne pas souffler ou brosser
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
Eviter tout contact de la masse fondue avec la peau
Au travail, ne pas manger ni boire
· **Protection respiratoire :**
Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante (EN 149).
A titre provisoire, filtre :
Filtre A/B/P2.
Filtre P2.
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur (EN 136); en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant (EN 137).
· **Protection des mains :**
Gants calorifuges
Gants étanches (EN 374).
· **Matériau des gants**
Gants en cuir
Gants en tissu épais
· **Temps de pénétration du matériau des gants** Aucune exigence particulière.
· **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection.

*
RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
· **Indications générales.**

· **État physique**	solide
· **Couleur :**	selon désignation produit
· **Odeur :**	caractéristique
· **Point de fusion :**	70 °C
· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**	non déterminé
· **Inflammabilité**	Le produit n'est pas inflammable.
· **Point d'éclair :**	non applicable
· **Température de décomposition :**	> 250 °C
· **pH**	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.04.2026 Numéro de version 88 (remplace la version 87) Révision: 09.04.2026

Nom du produit Jowatherm® PUR 607.40

(suite de la page 5)

· **Viscosité :**	
· **Viscosité cinématique**	Non applicable
· **dynamique :**	Non applicable
· **Solubilité**	
· **l'eau :**	insoluble
· **Pression de vapeur à 20 °C:**	<0,2 hPa < 0,01 hPa
· **Densité et/ou densité relative**	
· **Densité à 20 °C:**	1,36 g/cm³
· **Densité de vapeur:**	Non applicable

· **Autres informations**	
· **COV - Composé organique volatil**	
· **Suisse**	0,00 %
· **Aspect:**	
· **Forme :**	solide
· **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**	
· **Température d'auto-inflammation**	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· **Danger d'explosion :**	Le produit n'est pas explosif.
· **Teneur en solvants :**	
· **Teneur en substances solides :**	100,0 %
· **Modification d'état**	
· **Vitesse d'évaporation.**	Non applicable.

· **Informations concernant les classes de danger physique**	
· **Substances et mélanges explosibles**	néant
· **Gaz inflammables**	néant
· **Aérosols**	néant
· **Gaz comburants**	néant
· **Gaz sous pression**	néant
· **Liquides inflammables**	néant
· **Matières solides inflammables**	néant
· **Substances et mélanges autoréactifs**	néant
· **Liquides pyrophoriques**	néant
· **Matières solides pyrophoriques**	néant
· **Matières et mélanges auto-échauffants**	néant
· **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau**	néant
· **Liquides comburants**	néant
· **Matières solides comburantes**	néant
· **Peroxydes organiques**	néant
· **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux**	néant
· **Explosibles désensibilisés**	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Stabilité chimique**
· **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas de mise en oeuvre correcte.
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
· **Possibilité de réactions dangereuses**
En cas de fort réchauffement au - delà du point de décomposition, il y a possibilité de dégagement de vapeurs toxiques
Réactions au contact de l'eau

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

(suite de la page 6)

Réactions au contact de l'air humide
· **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Produits de décomposition dangereux:**
Gaz nitreux.
Acide cyanhydrique (ou acide prussique)
isocyanates
gaz/vapeurs inflammables
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Danger de formation de produits pyrolysés toxiques
Oxydes nitriques (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

· **Toxicité aiguë :** Nocif par inhalation.
· **Effet primaire d'irritation :**
· **de la peau :** Provoque une irritation cutanée.
· **Sensibilisation :**
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
· **Cancérogénicité** Susceptible de provoquer le cancer.
· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
· **Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**
Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **Toxicité**

· **Toxicité aquatique :**	
26447-40-5 diisocyanate de méthylènediphényle	
LC0	>1.000 mg/l (brachydanio rerio)
EC50 / 24 h	>1.000 mg/l (daphnia magna)
EC50 / 3 h	>100 mg/l (pseudomonas putida)
110675-26-8 2,4-bis(dodecylthiomethyl)-6-methyl-phenol	
LC50 / 96 h	500 mg/l (leuciscus idus)
EC50	>100 mg/l (desmodesmus subspicatus)
IC50 / 48 h	>100 mg/l (boue activée)

· **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
· **PBT:** Non applicable
· **vPvB:** Non applicable
· **Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
· **Autres effets néfastes**
· **Autres indications écologiques :**
· **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.04.2026 Numéro de version 88 (remplace la version 87) Révision: 09.04.2026

Nom du produit Jowatherm® PUR 607.40

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **Méthodes de traitement des déchets**
Évitez que des matériaux en vrac (granulés) ne s'accumulent sur le sol ou les planchers. Utilisez des conteneurs correctement étiquetés et séparés pour les granulés recyclables et non recyclables. Utilisez uniquement des conteneurs couverts sans fuite.
Les options d'élimination préférées pour les matériaux non contaminés comprennent le recyclage mécanique et chimique, la revente des déchets, l'incinération avec récupération d'énergie ou l'utilisation comme combustible de substitution.
Éviter que les déchets ne se retrouvent dans des décharges. Les mêmes possibilités existent pour les matériaux contaminés, bien qu'une évaluation supplémentaire soit nécessaire. Pour tous les pays, les méthodes d'élimination doivent être conformes aux lois et réglementations nationales et locales. Toutes les méthodes d'élimination doivent être conformes à la directive 2008/98/CE et à ses modifications, telles qu'elles ont été transposées dans la législation nationale, ainsi qu'aux directives européennes traitant des flux de déchets critiques. Le transport transfrontalier de déchets doit être conforme à la directive Regulation (EC) Nr. 1013/2006 et ses modifications.
L'affectation définitive de ce matériau au groupe de déchets européen correspondant et donc au code de déchet européen approprié dépend de l'utilisation finale de ce matériau. Contactez l'entreprise de gestion des déchets agréée.

· **Recommandation :**
Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

· **Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)**
08 04 09: Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Classification: ds = les déchets spéciaux
15 01 04: Emballages métalliques
15 01 05: Emballages composites

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :**
Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.
Les emballages contenant des résidus d'adhésifs durcis peuvent être recyclés.
Les emballages contenant des résidus d'adhésifs durcis peuvent être traités comme des déchets ménagers.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **Numéro ONU ou numéro d'identification**	
· **ADR, ADN, IMDG, IATA**	néant
· **Désignation officielle de transport de l'ONU**	
· **ADR**	néant néant
· **ADN, IMDG, IATA**	néant
· **Classe(s) de danger pour le transport**	
· **ADR, ADN, IMDG, IATA**	
· **Classe**	néant
· **Groupe d'emballage**	
· **ADR, IMDG, IATA**	néant
· **Dangers pour l'environnement**	
· **Polluant marin :**	Non
· **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Non applicable

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.04.2026 Numéro de version 88 (remplace la version 87) Révision: 09.04.2026

Nom du produit Jowatherm® PUR 607.40

(suite de la page 8)

· **Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**	Non applicable
· **Indications complémentaires de transport :**	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus.
· **"Règlement type" de l'ONU:**	néant

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité sont à respecter.
· **Directive 2004/42/CE**

· **Prescriptions nationales :**

· **Indications sur les restrictions de travail :**
Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5, SR 822.115 et SR 822.115.2: Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.
Ordonnance sur la protection de la maternité (SR 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

· **Ordonnance sur la protection de l'air**
La concentration des émissions d'une des substances (structuré par catégories) ne doit pas dépasser les limites spécifiées dans l´Ordonnance sur la protection de l'air.

Aucun des composants n'est compris.

· **Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques**
Les restrictions et les interdictions auxquelles est soumise l'utilisation de substances, de préparations et d'objets déterminés, ainsi que les dérogations qui s'y rapportent, sont réglementées dans les annexes:

Aucun des composants n'est compris.

· **VOCV (CH)** 0,00 %

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Les précautions standards de l'industrie concernant protection de la santé et de la sécurité pendant l'utilisation sont à observer. Il faut examiner les recommandations sous l'aspect de l'utilisation du produit; elles sont à suivre en cas de nécessité.

· **Phrases importantes**
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.04.2026 Numéro de version 88 (remplace la version 87) Révision: 09.04.2026

Nom du produit Jowatherm® PUR 607.40

(suite de la page 9)

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· **Acronymes et abréviations:**
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**